



Barème des Honoraires

Gestion immobilière

Honoraires de gestion courante (mensuels) 5 % HT soit 6 % TTC calculés sur les encaissements

Garantie des loyers impayés 2% TTC mensuelle (loyers impayés + détériorations immobilières + frais de contentieux)

Transactions immobilières

Ventes

Les honoraires de vente sur les biens battis ou non battis sont à la charge soit du vendeur soit de l'acquéreur, ils sont calculés sur la base du prix net vendeur de manière forfaitaire

Prix de vente	Forfait honoraires
Jusqu'à 60 000 €	5 000 €
De 61 000 à 100 000 €	8 000 €
De 101 000 à 150 000 €	10 000 €
De 151 000 à 180 000 €	12 000 €
De 181 000 à 200 000 €	14 000 €
De 201 000 à 250 000 €	15 000 €
De 251 000 à 300 000 €	18 000 €
De 301 000 à 350 000 €	20 000 €
A partir de 351 000 €	25 000 €

Locations

Les honoraires de location sont partagés entre le bailleur et le locataire, ils sont calculés sur la surface habitable à raison de 10 €/le mètre carré pour les frais de visite et constitution de dossier et 3 €/le mètre carré pour l'état des lieux. Les honoraires de négociation sont à la charge exclusive du bailleur.

Autres prestations

L'avis d'estimation ou de valeur est facturé 75 €TTC dans le cas où le client déclare ne pas mettre en vente ou en location son bien dans notre cabinet.



AGENCE TRANSIMMO

Sarl AB GESTION ET TRANSACTIONS au capital de 7650 euros - Siret 437 573 223 RCS Bobigny cartes professionnelles : T
857 G ... délivrées par la Préfecture de la Seine Saint Denis - caisse de garantie CGAIM, 89 rue la Boétie 75008 Paris pour 120 000 € 16
place Gaston Bussiere 93270 Sevran- Tél : 01 43 83 36 40 Fax :09 59 90 94 62 - site web : www.agence-transimmo.fr Email : contact@agence-transimmo.fr